

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du neuf décembre deux mil vingt et un

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Hervé LEFRANC - Ingrid CARRÉ - Bruno FAYOLLE - David POUX – Léna VILLENEUVE - David NAUDIN - Guillaume VIVIEN - Claire BOUDIN - Frédéric BUQUAND – Jérôme DÉHU - Kathy ORTEGA

Absente excusée :

Pauline STRASSER a donné procuration à Guillaume VIVIEN

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : autorisation de construire en zone Nf

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 14 voix pour et 1 voix contre (M. David POUX) accepte cet ajout.

Autorisation de construire en zone Nf

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Monsieur Michel LANGLET en vue de construire un garage professionnel automobile sur la parcelle A n°47, située face au groupe scolaire du Moulin, zone Nf du PLU de la commune.

M. le Maire indique que les communes sont autorisées par l'administration, selon la loi ALUR, à mettre en place des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) sur une zone Nf.

M. David POUX est formellement contre le projet sachant que sa propriété est située à proximité.

Il est également évoqué les nuisances sonores, l'aspect esthétique en entrée de village ainsi que le nombre de véhicules que le projet va générer sachant que le groupe scolaire du moulin se trouve juste en face.

M. le Maire propose que le vote se fasse à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne. Au dépouillement, les résultats sont les suivants : oui : 6, non : 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour et 9 voix contre se prononce en défaveur de la demande d'autorisation de construire en zone Nf.

CAF : Convention Territoriale Globale (CTG)

M. le maire indique que le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la CC2V est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Il devait être remplacé à compter du 1^{er} janvier 2021 par la Convention Territoriale Globale pour une démarche stratégique partenariale et le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service enfance jeunesse.

Afin d'assurer la continuité des financements, la CAF de l'Oise propose le report de la signature de la Convention Territoriale Globale finalisée en 2022 et d'ouvrir le droit au bonus territoire à compter de janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire.

Ainsi, pour permettre cette continuité des financements par le passage aux bonus territoires, la commune de Tracy le Val s'engage dans la démarche pour signer la CTG au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer la Convention Territoriale Globale en 2022.

Foncier : Acquisition parcelles

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé en sa séance du 12 avril 2021, l'achat des parcelles cadastrées C n°241, 105, 106 et 107 situées derrière le lotissement « Le Clos du Val ». Il précise qu'il convient de rajouter l'achat de deux autres parcelles jouxtant les terrains précédemment indiqués, il s'agit de la C n°108 et 109 pour une contenance de 7 110m² au prix de 1€ le m².

Il propose également d'acquérir les parcelles cadastrées B n°36, 37 et 38, situées à la sortie du village direction Carlepont, pour une contenance de 26 763 m² toujours au prix de 1€ le m².

M. Frédéric BUQUAND ne voit pas l'intérêt d'acquérir des parcelles de terrain sachant qu'il n'y a rien dans le village. Il y a, selon lui, d'autres priorités. M. le Maire lui précise que la commune ne dispose pas de foncier et qu'il est important d'en avoir pour les générations futures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide avec 14 voix pour et 1 abstention (M. F. BUQUAND) l'achat de ces parcelles au prix de 1 € du m².

SE 60 : Extension réseau BT/HTA Rue du Général de Gaulle

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'extension du réseau BT/HTA rue du Général de Gaulle afin d'alimenter le futur lotissement. Le coût des travaux est à la charge du lotisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'extension du réseau BT/HTA rue du Général de Gaulle.

Aménagement de l'ancienne boulangerie : désignation d'un cabinet

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté l'ancienne boulangerie en 2018. Il indique que le but de cet achat est d'y installer une nouvelle activité, après réhabilitation des lieux, afin de redynamiser la commune. Il propose au Conseil Municipal de mandater un cabinet afin d'aider dans ces démarches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater le cabinet VERDI pour un montant de 10 425,00€ HT afin d'effectuer une étude d'opportunité pour le site de l'ancienne boulangerie, et autorise M. le Maire à signer le marché.

Commission vitesse : présentation du rapport

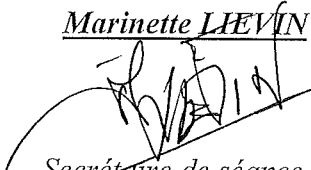
Messieurs David NAUDIN et Guillaume VIVIEN donnent lecture du rapport de la commission vitesse. Des mesures de vitesse ont été effectuées sur la période du 06/07/2020 au 22/10/2020. Après analyse, des priorités de zones à sécuriser ont été définies. Il s'agit de la Rue du Général de Gaulle haut, rue du Maréchal Leclerc, rue du Temple bas, rue du Temple haut, rue Voltaire et rue du Général de Gaulle au niveau du Groupe scolaire du Moulin.

Il est proposé plusieurs actions : notamment, installer des radars pédagogique, peindre les limitations de vitesse sur la route, rendre les panneaux 30 km plus visibles, mettre en évidence les bordures de stationnement, installer des totems de présentation du village, installer des cédez le passage, etc.... Ces propositions seront mises en place au printemps. Pour les rues non citées, des propositions seront également faites par la dite commission.

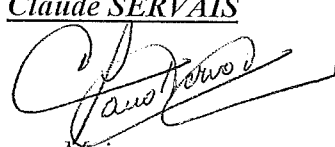
Informations diverses :

Centre d'enfouissement de la société GURDEBEKE : M. Hervé LEFRANC informe le Conseil Municipal que la société GURDEBEKE a obtenu une prolongation d'exploitation du centre d'enfouissement par les services de l'Etat pour une durée de 7 ans. Concernant les odeurs, dès qu'ils en ont connaissance, les administrés sont invités à les signaler en Mairie qui remontera l'information à la société GURDEBEKE.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales, l'année 2022 est une année très chargée.

N'oubliez pas de vous inscrire sur panneaupocket.fr afin de recevoir les informations de la mairie.